Christian MORIN
Commissaire aux Comptes
Immeuble « Le Saint-Clair »
10, rue Johannes Gutenberg
91000 EVRY-COURCOURONNES

AFED 92

Association Loi 1901
Siège social : 71, Rue des Fontenelles
92 000 NANTERRE

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

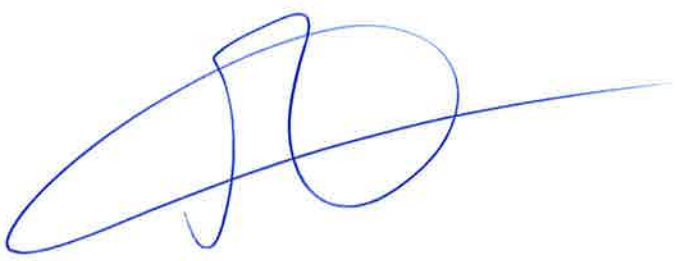

SOMMAIRE

	N° de Page
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 3
COMPTES ANNUELS	4 à 22

AFED 92
Association Loi 1901
Siège social : 71 Rue des Fontenelles
92000 NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

A l'Assemblée Générale de l'association AFED 92,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AFED 92 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de l'association le 23 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptes appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EVRY, le 21 Mai 2021

Christian MORIN

Commissaire aux Comptes

Bilan

ACTIF	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**36 618**	**33 887**	**2 730**	**0**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	36 618	33 887	2 730	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	**60 009**	**9 848**	**50 161**	**50 015**
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	50 161		50 161	50 015
Prêts	9 848	9 848	0	
Autres				
ACTIF IMMOBILISE (I)	**96 627**	**43 736**	**52 891**	**50 015**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				250
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	18 807		18 807	84 421
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 031 007		1 031 007	743 400
Charges constatées d'avance	4 236		4 236	3 948
ACTIF CIRCULANT (II)	**1 054 050**	**0**	**1 054 050**	**832 019**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**1 150 677**	**43 736**	**1 106 941**	**882 034**

Bilan

PASSIF	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	613 790	587 328
Excédent ou déficit de l'exercice	**142 501**	**26 462**
Situation nette (sous total)	**756 291**	**613 790**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**756 291**	**613 790**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	13 007	67 500
Provisions pour charges	25 953	22 202
Total III	**38 960**	**89 702**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement	167 100	63 000
- sur autres ressources		
Total III bis	**167 100**	**63 000**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 674	10 724
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	64 896	57 482
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	69 020	47 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	**144 590**	**115 542**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)	**1 106 941**	**882 034**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	220	
Ventes de biens et services	1 824	1 825
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	750 560	674 795
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	53 035	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	160 507	161 575
Utilisations des fonds dédiés	27 515	
Autres produits		
Cotisations		289
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	1 385	211
Total I	**995 046**	**838 696**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	232 661	236 250
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 066	13 300
Salaires et traitements	271 771	247 112
Charges sociales	136 183	117 151
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	484	2 059
Dotations aux provisions	16 758	73 372
Reports en fonds dédiés	131 616	
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	50 081	67 605
Total II	**852 620**	**756 849**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**142 426**	**81 847**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	912	801
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		780
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**912**	**1 581**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	631	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**631**	**0**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**281**	**1 581**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**142 707**	**83 428**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		6 224
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**0**	**6 224**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**0**	**0**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0**	**6 224**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	206	190
Total des produits (I + III + V)	**995 958**	**846 501**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**853 457**	**757 039**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		63 000
EXCEDENT OU DEFICIT	**142 501**	**26 462**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
TOTAL	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AFED 92

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 106 941 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 142 501 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2021 par les dirigeants de l'association.

Présentation de l'association

L'Association a pour but la création et la participation à la gestion d'un centre départemental, afin d'apporter une aide immédiate et momentanée aux femmes en difficulté, notamment en matière :
- d'écoute, d'information, d'orientation,
- d'hébergement des mères isolées,
- d'aide aux femmes victimes de violences.

Les ressources de l'association se composent de :
- cotisations,
- subventions de l'Etat, des Départements, des Communes et Organismes publics ou privés divers,
- des participations financières des hébergés,
- de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis 2016, l'intégralité des subventions notifiées sont enregistrées dans les comptes de subventions et le solde non versé à la date de clôture figure en créance à recevoir. Lors de l'exercice suivant, si le montant réel perçu est inférieur à celui notifié, le différentiel est comptabilisé en pertes sur créances de l'exercice antérieur.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers :
  De 6 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'application du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08 dans l'Association n'a pas généré de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2020, le chômage partiel a été indemnisée et les subventions ont été également maintenues. Une provision pour risque du versement à hauteur de l'indemnisation du chômage partiel a été constatée.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'application du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 a modifié la présentation du bilan et du compte de résultat.
Les états financiers sont présentés ainsi :
- la colonne 2020 telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Cela a pour conséquence de présenter certains postes prévus sur la face du bilan et du compte de résultat 2019 selon le règlement CRC n°99-01 alors que ces postes n'existent plus dans le bilan et le compte de résultat 2020 selon le règlement n°2018-06. Dans ce cas, seul le montant relatif à 2019 sera mentionné dans la colonne 2019 sur la ligne correspondant à ce poste supprimé.
- un même poste sur deux lignes différentes ayant un libellé identique. Sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne 2019 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne 2020.

Les produits d'exploitation, le poste "autres produits" "cotisations au titre de l'année 2019, sont glissés vers en haut du tableau à la rubrique "cotisations" au titre de l'année 2020.

Autres éléments significatifs

Néant

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 600 Euros
Honoraire des autres services : 0 Euros

SARL ACCIS AUDIT - Immeuble "Le Saint-Clair" 10 rue Johannes Gutenberg - 91000 EVRY COURCOURONNES.

Subventions d'exploitation

Les sommes reçus sont constatées dans les produits de l'exercice lors de l'octroi des subventions.

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
SUBVENTION DRILH	126 000	189 000	27 515		161 485
PLAN PAUVRETE	1 500	1 500	834		666
GROUPE PAROLE	6 500	6 500	1 550		4 950
Total	**134 000**	**197 000**	**29 899**		**167 101**

- La subvention DRILH de 126 K€ a pour l'objet la mise en place en 2021-2020 d'un nouveau projet. Les fonds serviront à mettre en securité des femmes victimes de violence à l'hotel via le 115.
- La subvention "Plan Pauvreté" a pour action la distribution des produits d'hygiène et première nécessité pour les femmes victimes de violence.
- Les subventions "Groupe de parole spécifique sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants" ont pour action le soutien à la parentaliité.

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	912	801
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		780
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**912**	**1 581**
Dotations financières aux amortissements et provisions	631	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**631**	
Résultat financier	**281**	**1 581**

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 404			33 404
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 214		3 214
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**33 404**	**3 214**		**36 618**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	50 015	146		50 161
- Prêts et autres immobilisations financières	9 217	631		9 848
Immobilisations financières	**59 232**	**777**		**60 009**
ACTIF IMMOBILISE	**92 636**	**3 991**		**96 627**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 214	777	3 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**3 214**	**777**	**3 991**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 404			33 404
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		484		484
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**33 404**	**484**		**33 887**
ACTIF IMMOBILISE	**33 404**	**484**		**33 887**

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		484	484
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**484**	**484**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 891 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 848		9 848
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	18 807	18 807	
Charges constatées d'avance	4 236	4 236	
Total	**32 891**	**23 043**	**9 848**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	5 195
DIVERS PDTS A RECEVO	8 398
Total	**13 593**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	22 202	3 751			25 953
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	67 500	13 007	67 500		13 007
Total	**89 702**	**16 758**	**67 500**		**38 960**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 758	67 500		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 144 590 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 674	10 674		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 896	64 896		
Dettes fiscales et sociales	69 020	69 020		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**144 590**	**144 590**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 50
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FAC NON PARVENUES	45 264
DETTES PROV POUR CONGES A PAYER	20 306
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	12 024
ETAT CHARGES A PAYER	4 172
Total	**81 766**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.AVANCE	4 236		
Total	**4 236**		

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Montant	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise							-
Fonds propres avec droit de reprise							-
Ecarts de réévaluation							-
Réserves statutaires							-
Autres réserves							-
Report à nouveau	587 328		587 328	26 462			613 790
Excédent ou déficit de l'exercice	26 462		26 462	- 26 462	142 501		142 501
Situation nette	613 790	-	613 790	0	142 501	-	756 291
Fonds propres consomptibles							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL	613 790	-	613 790	0	142 501	-	756 291

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		5	5	5
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		**9**	**9**	**9**

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du conseil d'adminsitration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 25 953 Euros

Autres informations

Tableau des ressources de l'Association

Ressources de l'année	(en €uros)
Cotisations	220,00
Refacturation frais	1 824,74
Subventions reçues	750 559,76
Autres produits	1 384,72
Assurances-vie	53 035,22
Autres produits d'exploitations perçus	160 506,50
Produits financiers perçus	912,23
Autres produits exceptionnels	6 224,00
Total des ressources	**974 667,17**

Impôts sur les Sociétés à taux réduit

AFED 92 est assujettie à l'impôt sur ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2020 s'élève à 206 euros et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts sur Livret A	106	24	25
Intérêts sur Livret OBNL	660	24	158
Dividendes Parts B	146	15	22
Total			206